

## DECISION DU PRESIDENT

### de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans

N°96-22

Nature de l'acte : 1 Commande Publique – 1.1 Marchés Publics – 119 Avenants

**OBJET : Avenant n°1 au marché de Travaux sur la Patrimoine bâti de RLV - Lot 1 : Couverture**

**Le Président de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,**

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de la commande publique, et plus particulièrement, l'article L. 2194-1,

**Vu** la délibération en date du 23 juillet 2020 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 90 000 € HT pour les marchés de fournitures et services, et à 214 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** le marché de Travaux sur la Patrimoine bâti de RLV - Lot 1 : Couverture conclu avec la société SUCHEYRE (63530 – Volvic) pour un montant initial de 53 937,51 € HT,

**Considérant** qu'une intervention urgente en prévision des intempéries était nécessaire sur le site de la maison de l'environnement à Mozac pour éviter des dégradations plus importantes,

#### **Article 1 :**

**Décide** d'approuver les modifications suivantes et de conclure l'avenant s'y rapportant :

MONTANT INITIAL DU MARCHÉ (EN €HT)	AVENANTS ANTERIEURS (EN €HT)	MODIFICATIONS APORTEES AU TITRE DU PRESENT AVENANT	MONTANT DE L'AVENANT (EN €HT)
53 937,51	Sans objet	Avance de la date de début des travaux sur le site de la maison de l'environnement sise au 17 avenue Jean Jaurès 63200 Mozac	Sans incidence financière

#### **Article 2 :**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions et communiquée au prochain conseil communautaire.

Ampliation en sera faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- L'entreprise titulaire du marché.

Fait à Riom, le 06 juillet 2022,



Le Président

Frédéric BONNICHON

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20220706-DC96-22-CC  
Date de télétransmission : 08/07/2022  
Date de réception préfecture : 08/07/2022